

**Concours des jardins et maisons fleuris 2022**

**Du 15 mai au 15 août**

La municipalité de Quincampoix s’investit en faveur du développement durable, du fleurissement et la valorisation des espaces verts pour un environnement de qualité et l’amélioration du cadre de vie.

Dans le contexte de cette démarche, l’équipe municipale met en place un concours de maisons et jardins fleuris ouvert à tous les habitants (propriétaires et locataires). Ce concours est gratuit et sans engagement.

**Règlement**

Article 1 :

Les candidats pourront s’inscrire selon les catégories suivantes :

* Maisons avec jardin
* Balcons, terrasses ou fenêtres
* Façades ou murs
* Potagers avec fleurissement

Article 2 :

L’inscription est obligatoire au travers d’un formulaire mis à disposition en mairie, dans les écoles, à la bibliothèque municipale et sur le site internet communal. Une seule inscription par foyer est autorisée.

La participation s’effectuera par l’envoi de photos (cinq photos maximum par dossier), sous forme de fichier JPEG, en haute définition. Les photos devront parvenir en mairie avant le 31 juillet à l’adresse suivante : info@mairie-quincampoix.fr

Les photos carrées ou panoramiques ne sont pas acceptées. Seules les photos classiques (format portrait ou paysage) seront prises en compte. Les retouches légères de base sont autorisées (contraste, luminosité, saturation…). Aucun montage n’est accepté.

La date limite d’inscription est fixée au 31 Mai 2022 (les photos seront envoyées avant le 31 juillet 2022)

Article 3 :

Le jury est composé à minima de deux élus du Conseil Municipal, d'un employé du service des espaces verts, d'un représentant d'une entreprise locale de paysage, ainsi qu’un membre d'une association artistique.

Les éléments retenus par le jury seront :

* La qualité de la floraison, l’aspect esthétique, l’harmonie des formes et des couleurs
* La recherche en matière d’originalité et d’associations végétales

Un bonus sera attribué pour la participation des enfants, la mise en valeur de l’ardoise « zéro-phyto » et la participation à l’opération « graines ».

Article 4 :

Les trois premiers lauréats de chaque catégorie se verront remettre suivant le choix de la commission, un bon d’achat, une présentation florale, un livre relatif à la décoration de jardins, etc…

Article 5 :

La commune se réserve le droit d’annuler ou de modifier le concours en cas de force majeure avec effet immédiat.

Article 6 :

La participation à ce concours entraîne l’acceptation pleine et entière de ce présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 7 :

Les lauréats seront personnellement avisés par courrier de la date et du lieu de la remise officielle des prix.

---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nom et Prénom : ……………………………………………………….

Catégorie à laquelle je souhaite participer :

□ Maisons avec jardin □ Balcons, terrasses ou fenêtres   
□ Façades ou murs □ Potagers avec fleurissement

J’accepte le règlement du Concours des jardins et maisons fleuris 2022.

Signature :